



Saint-Junien Environnement
130 Route de Pressaleix Le Mas
87200 SAINT-JUNIEN

contact@saint-junien-environnement.fr

<http://saint-junien-environnement.fr>

Monsieur Clarisse ROUGIER
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
BP 4 Place du Château
87600 ROCHECHOUART

Saint-Junien le 03 mars 2020

Objet : Contribution de l'association Saint-Junien Environnement à l'enquête publique concernant le projet d'aliénation d'une section de voirie, avenue de Biennac située au lieu-dit « Biennac » au droit de la parcelle C N° 680 sur le territoire de la commune de Rochechouart

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Saint-Junien Environnement, en tant qu'association de protection de l'environnement, poursuit plusieurs buts dont celui de veiller à la sauvegarde des paysages et du patrimoine culturel, architectural et naturel. C'est pourquoi Saint-Junien Environnement attache une importance particulière au devenir des chemins ruraux.

Remarques préalables

1.1) Conditions d'accès aux documents

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la mairie de Rochechouart. Malheureusement l'ensemble des pièces ne s'y trouvent pas, notamment les courriers adressés aux riverains concernés par l'aliénation.

Nous nous sommes rendus à la Mairie de Rochechouart pour avoir accès au dossier d'enquête publique. Nous avons constaté que les courriers adressés aux riverains concernés étaient bien présents dans le dossier papier.

Nous avons demandé la possibilité d'avoir une copie (à nos frais) de certains des documents, ce à quoi il nous a été répondu que ce n'était pas possible. **C'est un document administratif communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration.**

1.2) Affichage

Nous avons constaté que l'affichage concernant l'enquête publique est bien présent sur place et de façon visible.

1.3) Publicité dans la presse

Le choix des journaux pour informer le public est complet. Le quotidien régional Le Populaire du Centre largement diffusé sur le territoire, complété par une parution dans le journal Le Nouvelliste qui est plus local, avec une deuxième diffusion le 28 février dans Le Nouvelliste.

C'est d'ailleurs la deuxième diffusion dans la presse qui nous a permis de prendre connaissance de l'avis d'enquête publique, d'où l'importance de réaliser plusieurs diffusions dans la presse.

Pour une participation plus large des associations du territoire : associations de défense de l'environnement, de randonnées, de protection du patrimoine, ..., il serait souhaitable qu'elles soient informées par courriel pour ce type d'enquête publique même s'il n'existe aucune obligation.

- 1) Dans la délibération du 27 septembre 2019 autorisant M. Rougier, maire de Rochechouart, de mener à bien la procédure de déclassement d'une section de voirie communale avenue de Biennac, il est précisé que les frais du commissaire enquêteur et de publication concernant l'enquête publique seront à la charge de l'acquéreur. Cependant les frais de géomètre et de notaire ne sont pas mentionnés. Le prix de vente de la portion du chemin ne figurant pas dans le dossier, cela suppose que celui-ci n'est toujours pas fixé.

A la charge de qui seront les frais de géomètre et de notaire ?

De plus, il est pour le moins inhabituel d'engager une transaction sans en avoir défini préalablement un prix de vente et d'achat du m².

- 2) La principale motivation de M. Soury pour l'acquisition de cette section de voirie est en quelque sorte de régulariser la situation puisqu'il en a déjà la jouissance et qu'il a clôturé cette section après autorisation de la mairie (cf courrier du 03 septembre 2019).





Conclusion

Il nous paraît anormal qu'une délibération d'un conseil municipal puisse donner son accord à une vente sans tenir compte de l'ensemble des frais liés à cette aliénation et sans en fixer le prix au préalable.

Au vu du peu d'enjeu, l'association Saint-Junien Environnement émet un avis favorable à ce projet sous réserve que l'ensemble des frais liés à cette aliénation soit supporté par le bénéficiaire et que le prix du m² soit défini préalablement et connu de tous.

Saint-Junien Environnement

130 Route de Pressaleix Le Mas

87200 Saint-Junien

contact@saint-junien-environnement.fr